

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 21 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 du mois de novembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 14 novembre 2024.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, adjoints, Jean Pierre BUERBA, Kate MARIE, Raphael BENOIT, Jean Laurent PEREZ.

**ABSENTS EXCUSES**

Anne Laure JEAN BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Laura LAVILANIE

Jean Baptiste GRANGE

Stéphane AUZERAL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Pierre BUERBA est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **7 novembre 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **7 novembre 2024** est approuvé à l'unanimité.

**PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE 2024**

**(80-2024)**

Le fonds de solidarité (FSL) permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement décent. Il permet d'attribuer un soutien financier pour le paiement des loyers et des charges liées à la fourniture d'eau, d'énergie et téléphonie.

La participation des communes est établie en fonction du nombre d'habitants.

La contribution de la commune d'Arreau s'élève à 264 € pour l'année 2024.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide l'attribution d'une contribution communale au FSL au titre de l'année 2024 s'élevant à 264 €.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau